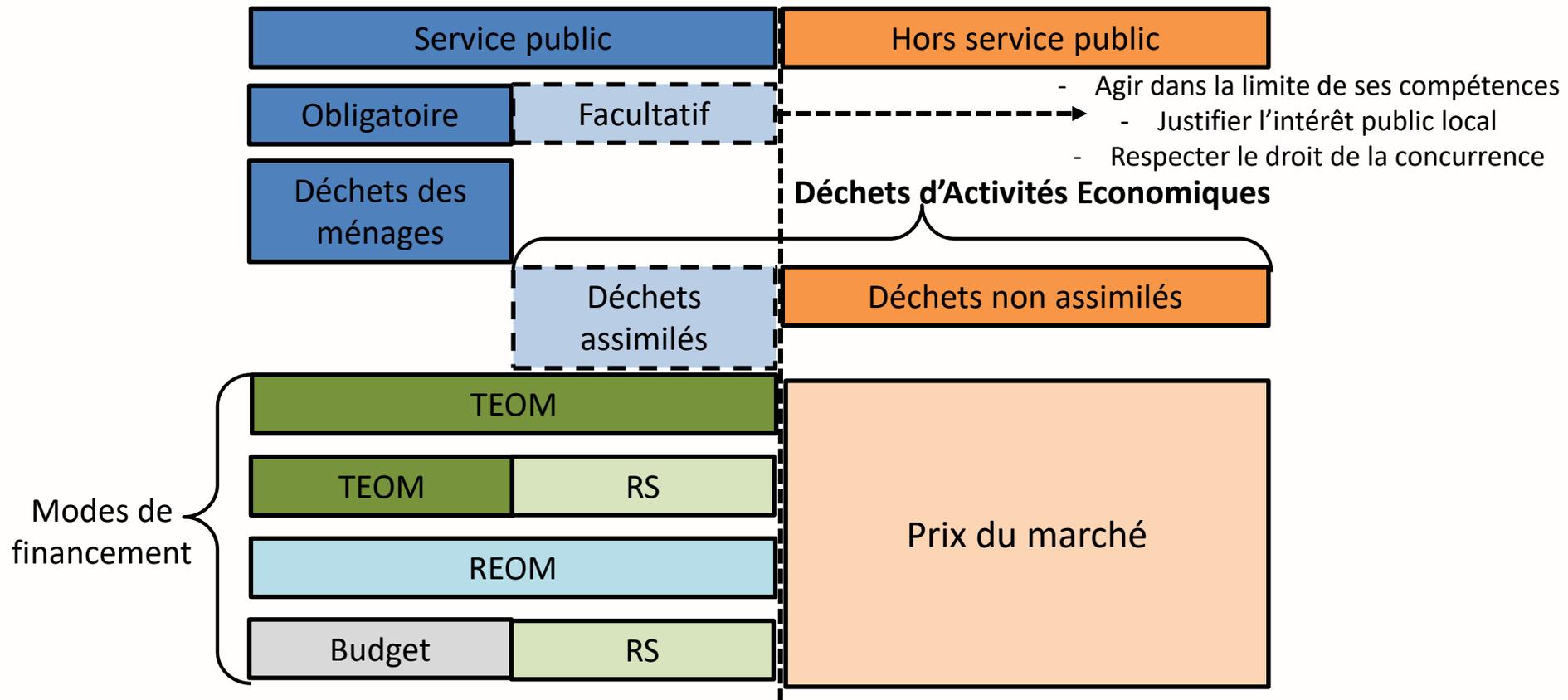


Observatoire Régional  
des **Déchets**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**QUELLES STRATÉGIES SONT MISES EN PLACE  
PAR LES COLLECTIVITÉS POUR LA COLLECTE  
DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
EN MÉLANGE AVEC LES DÉCHETS DES  
MÉNAGES ?**

# Rappel du cadre d'intervention des collectivités



NB : la Redevance Spéciale peut être complétée par des redevances en déchèterie

# Problématiques liées aux Déchets d'Activités Economiques

- **Quantités importantes** de DAE (assimilés aux déchets des ménages) **collectés en mélange** avec les déchets ménagers par les services publics
- **Taux de valorisation matière** des Déchets Ménagers et Assimilés et des DAE **faibles**
  - **Défauts de traçabilité** importants sur les quantités et destinations des DAE
    - **Exutoires contraints** en région

# Objectifs du PRPGD (SRADDET)

**Traçabilité** : Diviser par 2 la quantité de Déchets d'Activités Economiques collectée en mélange avec les Déchets des Ménages

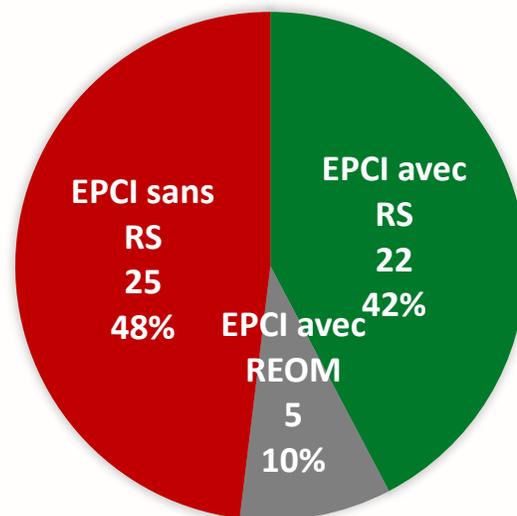
Généralisation de la Redevance Spéciale d'ici 2022

**Valoriser** 65 % des Déchets Non Dangereux non inertes en 2025 (Déchets Ménagers et Assimilés et Déchets d'Activités Economiques non dangereux)

**Réduire** de 10 % la production de Déchets Non Dangereux (ménages et activités économiques) en 2025 par rapport à 2015

# La redevance spéciale en région

- **Objectif du Plan Régional de Gestion des Déchets : Généralisation de la Redevance Spéciale à horizon 2022**



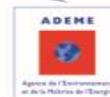
**63%** de la population régionale vit dans une collectivité couverte par la Redevance Spéciale.  
(Provençal : 69%, Azuréen : 62%, Rhodanien : 58%, Alpin : 44%)

**16 des 22** collectivités en redevance spéciale sont de typologie **touristique ou urbaine**.

# Objectifs de la redevance spéciale

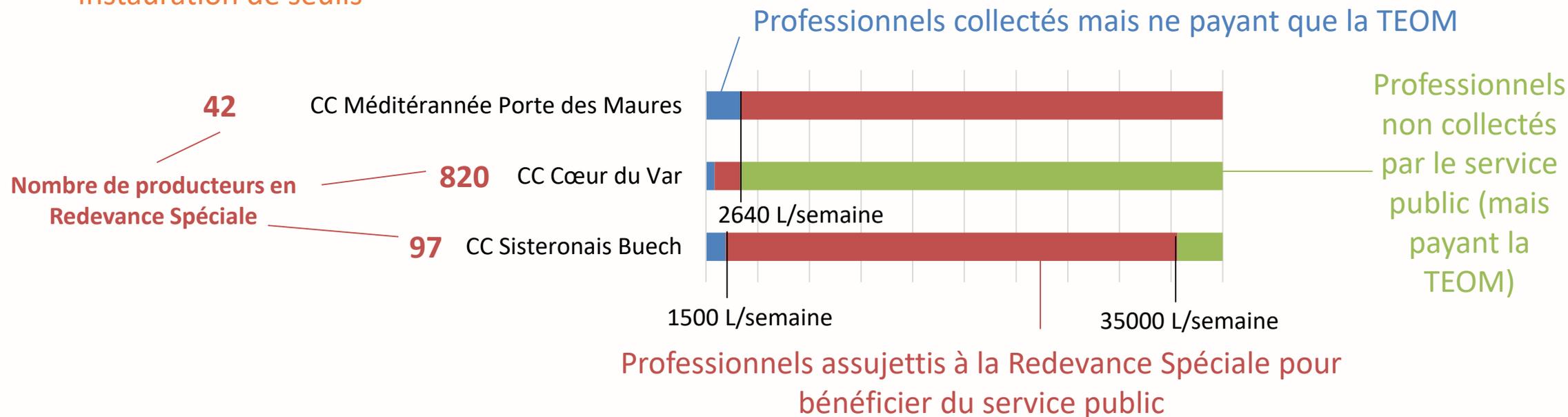
9 règlements analysés : CT1 AMP, CC du Briançonnais, CC Grand Avignon, CC Cœur du Var, CC Méditerranée Porte des Maures, CC Sisteronais Buech, CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, CA Pays de Grasse, CC Pays de Lérins

- Sensibilisation des entreprises du territoire au coût réel du service
  - Amélioration de la maîtrise des coûts pour la collectivité
  - Arrêt de la collecte des déchets assimilés par le service public
    - Etape d'engagement d'action de prévention globales



# Stratégies de mise en place de la Redevance Spéciale

## ■ Instauration de seuils



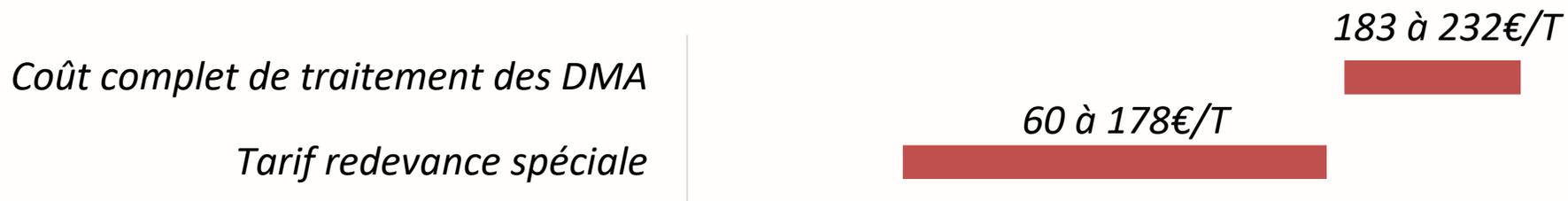
- Planning de mise en place de la redevance spéciale progressif
- Conventions annuelles renouvelables avec des coûts au litre votés tous les ans
- Un coût plus élevé sur les ordures ménagères résiduelles que sur la collecte sélective

# Les coûts couverts par la Redevance Spéciale

**La Redevance Spéciale seule couvre rarement coûts complets de traitement des déchets assimilés**

⇒ Part de la RS dans les recettes des collectivités : 1 à 6%

⇒ A mettre en relation avec la TEOM et les redevances payées en déchèterie



- **Propositions présentées aux techniciens** des collectivités pour une redevance spéciale plus simple à mettre en place et plus juste pour la collectivité et les entreprises
  - **Atelier LIFE sur ce sujet en mars 2021**

# Contreparties financières en déchèterie

- 5 à 80% des déchets en déchèterie publique sont des déchets d'activités économiques
- Recensement de 54 déchèteries professionnelles supplémentaires en 2020 (soit **74 au total**)

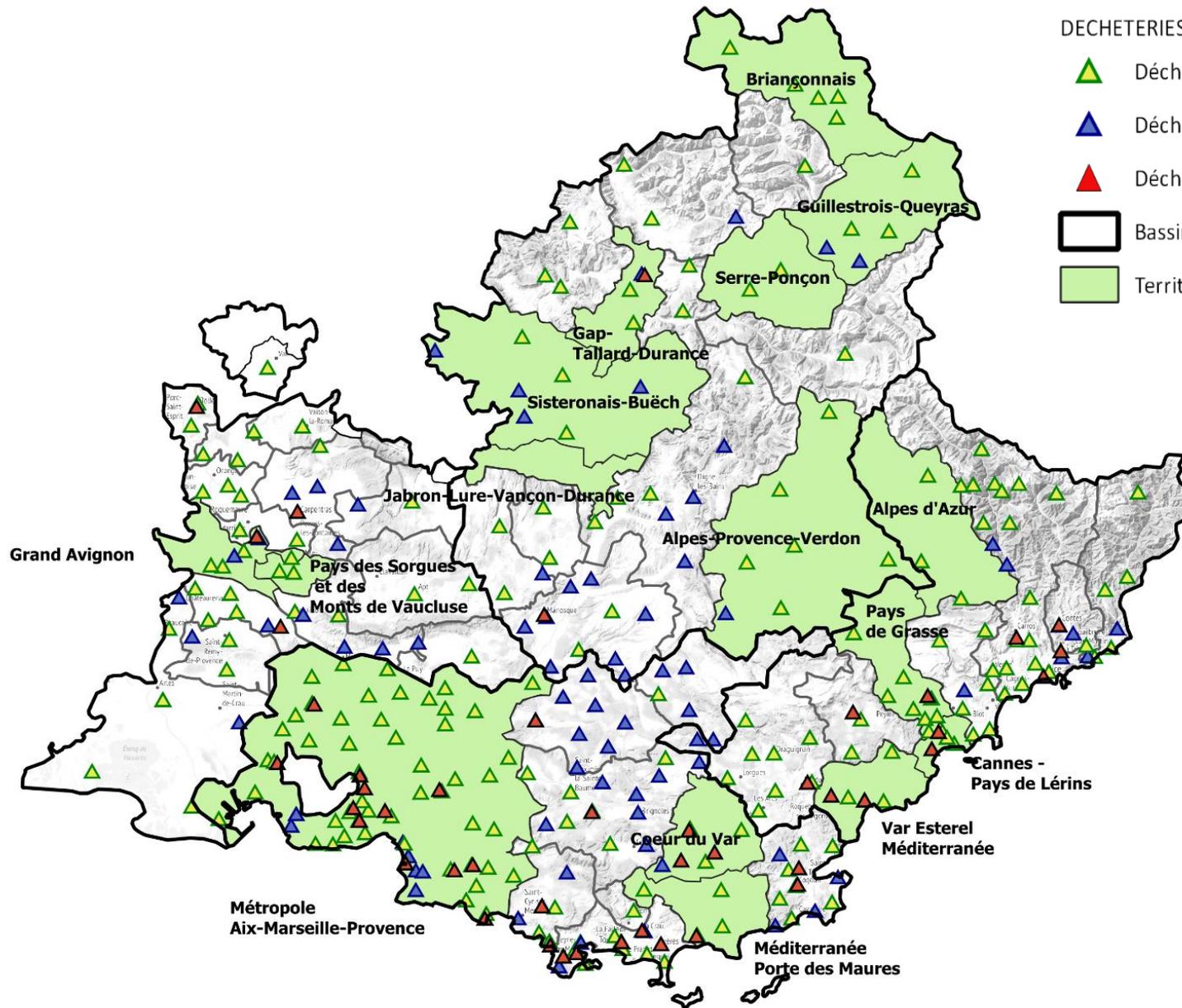
## Différents modes d'acceptation des déchets des professionnels en déchèterie publique

- ⇒ Payant (*volume, poids, par type de déchet, passage...*)
- ⇒ Gratuit (*avec des limitations ou non (ex : badge, quantités...)*)
- ⇒ Interdiction totale

**L'existence de déchèteries professionnelles sur un territoire n'est pas forcément corrélée avec la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels.**

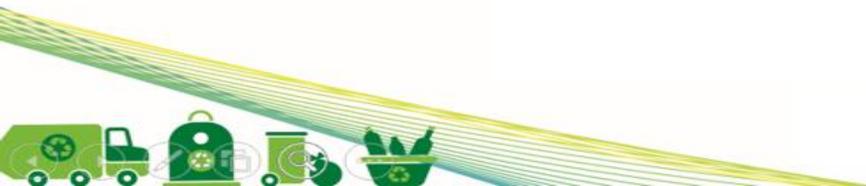
➤ **Besoin d'un service rendu efficace avec une tarification qui a du sens.**





DECHETERIES

-  Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels
-  Déchèteries publiques réservées aux particuliers
-  Déchèteries réservées aux professionnels
-  Bassins de vie administratifs
-  Territoires étudiés



# Déchèteries ouvertes uniquement pour les professionnels

- Plus adaptées aux besoins des professionnels (*horaires, grille tarifaire et type de déchet accepté...*)
  - Implantées sur territoires au tissu économique dense
  - Payantes au poids et par type de déchet

*Exemple de grilles tarifaires pour des déchèteries privées situées sur le Pays d'Aix*

CONDITIONS D'ACCES APPLICABLES A COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2020		
FERRAILLES et métaux divers	<i>GRATUIT</i>	
TYPE DE DECHETS	TARIF UNITAIRE	MINIMUM DE PERCEPTION
DECHETS BANALS en mélange - Encombrants	185 € HT / tonne	92,50 € HT = 111 € TTC
BOIS : palettes, mélaminés, coffrages...	95 € HT / tonne	47,50 € HT = 57 € TTC
VEGETAUX de diamètre < 20 cm		
SOUCHES et VEGETAUX de diamètre > 20 cm	+ 80 € HT / m linéaire = 96 € TTC	
GRAVATS Propres (sans autres déchets)	45 € HT / tonne	45 € HT = 54 € TTC
CARTONS – PAPIERS - ARCHIVES	25 € HT / tonne	25 € HT = 30 € TTC
DEEE hors appareil producteur de froid = PC, unité centrale, imprimante, écran	15 € HT / unité = 18 € TTC	
Pneu Véhicule Léger sans jante	30 € HT / unité = 36 € TTC	
Pneu Poids Lourd ou Plein sans jante	100 € HT / unité = 120 € TTC	

✓ Ces conditions tarifaires prévalent sur les précédentes. Elles sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année sans que le client ne puisse s'y opposer. Il est de la responsabilité de l'apporteur de prendre connaissance et de respecter les règles de sécurité spécifiées sur notre protocole de sécurité (affichage à l'accueil du site)

✓ Interdiction formelle d'apport de produits toxiques, dangereux, amiantés, explosifs, radioactifs, bouteilles de gaz

Type de déchets	Tarif HT /tonne
BOIS A	40 €
BOIS B	90 €
DIB de chantier a trier	175 €
DIB ultime et Etanchéité	190 €
Gravats propres	20 €
Gravats sales	55 €
Terres	21 €
Végétaux	80 €
Plâtre	90 €
Carton/Papier	25 € (frais de mise en balle)
Plastique	25 € (frais de mise en balle)
Ferraille	0 €

# La crise COVID-19 : l'opportunité d'identifier les DAE collectés en mélange avec les Déchets ménagers

*Comparaison mensuelle des tonnages des années 2019 et 2020 entre février et mai. (hors déchèterie)*

- **Chute de 5 à 20%** des tonnages cumulés
- Les déchets assimilés sont une **part importante des flux cartons, verre et ordures ménagères résiduelles**  
Correspondant aux activités de type : *commerces de détail non alimentaires, hôtellerie, restauration, débits de boissons...*
- Leur quantité est **dépendante de la typologie** de territoire et de la **politique menée**
- Nécessité d'engager des **réflexions dépendantes des types d'activités** afin de leur **facturer le coût réel de gestion de leurs déchets**

# Une région dynamique sur le sujet des DAE

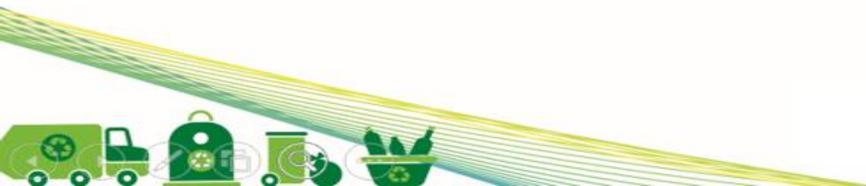
- Accélération des collectivités en Redevance Spéciale depuis 2010
  - Augmentation du nombre de déchèteries professionnelles
- Multiplication des gestions collectives dans les ZAE suite à l'arrêt des collectes du SPGD





# Merci pour votre attention !

Pour en savoir plus : [observatoire-dechets@maregionsud.fr](mailto:observatoire-dechets@maregionsud.fr)



Observatoire Régional des **Déchets**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur